

Fiche Comprendre LA NORMALISATION



Le but de cette fiche est de familiariser le lecteur avec l'environnement normatif en lui expliquant ce que sont les normes, quels sont les différents types de normes, comment elle sont élaborées et mises en application.

LES NORMES

■ Information générale

Une norme est un document qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services.

De manière générale, les normes visent à répondre aux besoins de marché.

La norme NF P 03-001 applicable aux marchés privés de travaux qui s'y réfèrent, rend obligatoire le respect des DTU (Document Techniques Unifiés). En matière de marchés publics, le cahier des clauses administratives générales pour les marchés de travaux fait expressément référence à l'article 39-2.

Reconnues par tous les acteurs, les normes constituent les règles et les références techniques admises.

Toutefois, certaines d'entre-elles peuvent devenir « d'application obligatoire », par un texte réglementaire ou décret de loi (arrêtés ou avis du Ministre), appelé réglementation. De plus, une réglementation peut s'appuyer sur des normes pour son application.

■ Les normes dites « d'application obligatoire »

Les Pouvoirs publics peuvent rendre tout ou partie d'une norme « d'application obligatoire », en élaborant un texte réglementaire spécifique à cet effet, en considérant qu'il s'agit du seul moyen de satisfaire aux exigences du marché.

■ Les types de normes pouvant servir de références dans la réglementation

En France, il existe deux types de normes :

- Les normes expérimentales :
Ce sont des référentiels « à l'essai » soumis à une période de mise à l'épreuve avant d'en conserver le contenu ou d'être révisé. Les normes expérimentales sont reconnaissables à leur préfixe « XP ».
- Les normes homologuées :
Ce sont des référentiels dont la valeur technique est reconnue et officialisée par les pouvoirs publics, notamment pour servir de référence dans une réglementation, un marché public, une marque de certification. Ces normes homologuées trouvent leurs origines dans les travaux conduits à différents niveaux : mondial, européen ou national. Leurs homologations comme normes françaises sont attestées, selon le niveau auquel elles ont été élaborées, par des préfixes tels que «NF ISO», «NF EN ISO», «NF EN» ou «NF».

L'ÉLABORATION DES NORMES

Les normes sont élaborées en commun par des professionnels concernés par le sujet qui se portent volontaires : entreprises, experts, bureaux de contrôle, associations, organisations professionnelles...

Le but de la normalisation est de rechercher et de trouver, en commun, dans le respect mutuel et dans des conditions économiques acceptables, une solution satisfaisante aux questions organisationnelles et techniques auxquelles la norme constituera une réponse.

Leur élaboration puis leur édition est supervisée par des organismes spécialisés dont les plus connus sont :

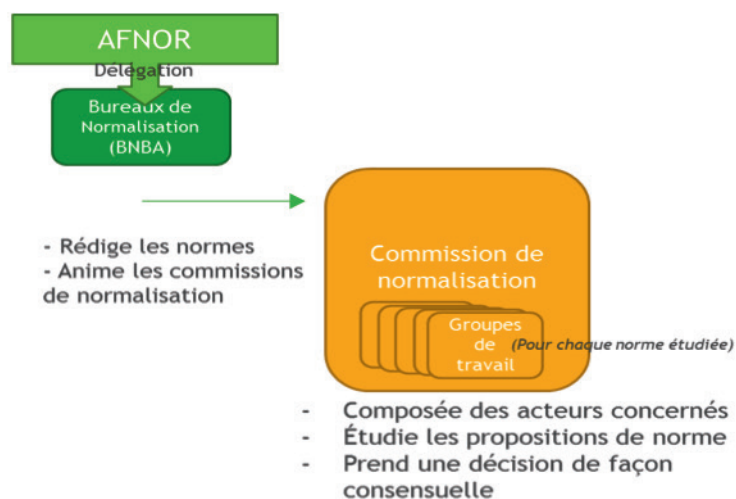
Au niveau international	L' ISO (<i>International Organisation for Standardisation</i>)
Au niveau européen	Le CEN (<i>Comité Européen de Normalisation</i>)
Au niveau français	L' AFNOR (<i>Association Française de Normalisation</i>) Le BNBA (<i>Bureau de Normalisation Bois Ameublement</i>)
Au niveau des pays étrangers	L' IBN (<i>Institut Belge de Normalisation</i>) Le DIN (<i>Deutsche Industrie Normen</i>) Le BSI (<i>British School Institute</i>) Etc...

En France, l'écriture de normes est rendue possible grâce à l'appui méthodologique et logistique de l'AFNOR et des Bureaux de Normalisation (BNBA pour la filière Bois). Ces normes écrites pourront être adoptées par l'ensemble de la communauté française, européenne ou internationale.

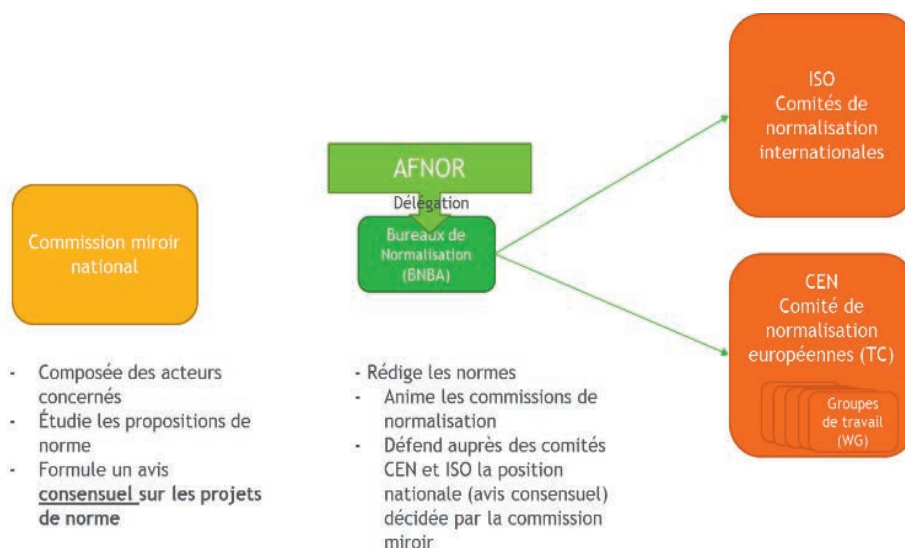
Il existe plusieurs commissions françaises de normalisation pour la filière bois et elles correspondent notamment aux domaines d'activité ci-après :

- Bois ronds et bois sciés
- Durabilité du bois et finitions
- Structures en bois et bois de structure
- Parquets, lambris et bardages
- Panneaux à base de bois
- Portes, fenêtres et autres menuiseries en bois
- Ameublement
- Emballage

Processus normatif français



Processus normatif européen et international



NOMENCLATURE

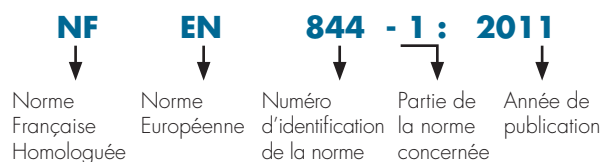
■ Nomenclature des normes

Normes françaises		Normes européennes	
NF	Normes homologuées	hEN	Normes harmonisées Européennes
XF	Normes Expérimentales	EN	Normes harmonisées
FD	Fascicule de documentation	TS	Spécification Technique
		TR	Rapport Technique

De manière générale, une norme est composée :

- d'un préfixe indiquant la typologie de la norme : NF / EN...
- d'un numéro de 3 à 5 chiffres habituellement : 14081 / 335
Pour plus de précision, en complémentarité de ce numéro, une partie spécifique de la norme peut être donné (-1 / -2)
- l'année peut également être indiquée : 2014

Exemple :



NF EN 844-1 : 2011 correspond à : Bois ronds Bois sciés – Terminologie – Partie 1 : Termes généraux.



Cette identification permet, en fonction de la date de fabrication du produit, de savoir de manière incontestable :

- quelle est la version du référentiel qui était pertinente au moment de la fabrication ;
- quelle est celle, sur la base de laquelle les organismes de contrôle opéreront leurs contrôles.

La nomenclature est donc un élément essentiel :

- de la traçabilité des vérifications menées par les professionnels avant la mise sur le marché d'un produit,
- pour la cohérence entre ces vérifications et les contrôles menés a posteriori par les Pouvoirs Publics.

